idinvest PARTNERS

FCPR

Idinvest Private Value Europe II

Une stratégie d'investissement dans l'univers des entreprises de taille intermédiaire non cotées, assortie d'un risque de perte en capital, destinée à des investisseurs souhaitant diversifier leur portefeuille en investissant sur une période assortie d'un blocage des parts de 7 ans et 2 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

L'UNIVERS DES ENTREPRISES EUROPÉENNES NON COTÉES

Les entreprises européennes non cotées de taille intermédiaire ne représentent que 1,5% des entreprises européennes mais emploient 32% de tous les salariés du secteur privé (source EVCA Briefing été 2013).

Les capitaux investis pour financer les entreprises non cotées proviennent traditionnellement d'investisseurs institutionnels (banques, assurances, caisses de retraites, autres...) par l'intermédiaire de programmes d'investissement dédiés et de fonds d'investissement qui leur sont réservés.

L'OPPORTUNITÉ

Les conditions d'accès aux crédits bancaires pour les entreprises se sont resserrées. De plus en plus d'entreprises de taille intermédiaire « ETI » rencontrent des difficultés pour compléter le financement de leurs opérations (extension de site de fabrication, projets d'acquisitions, ...), freinant ainsi leur potentiel de croissance et de création d'emploi.

Il y a donc une opportunité pour apporter des financements privés en dette obligataire (convertible en capital) aux entreprises avec de bonnes perspectives de rentabilité.

La crise des dettes souveraines incite les banques à renforcer leurs bilans. De nombreuses banques européennes ont annoncé des programmes importants de cession d'actifs non cotés pour les trois prochaines années.

Il y a donc une opportunité pour racheter des actifs de qualité avec décote significative estimée par la société de gestion.

PROFITEZ DE L'EXPERTISE D'IDINVEST PARTNERS

Idinvest Partners gère plus de 4 milliards d'euros majoritairement en titres non cotés pour le compte de grands clients institutionnels (notamment le groupe Allianz à hauteur de 1,5 milliard d'euros) et de clients sous gestion privée, sur des stratégies d'investissement diversifiées. Plus de 600 M€ sont consacrés à des stratégies d'investissement en dette privée auprès d'entreprises de taille intermédiaire[1].

Une équipe de 12 professionnels (ayant en moyenne 15 ans d'expérience) dédiés aux investissements mid-market européens.

[1]Information à jour au 31 juillet 2013

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds mettra en œuvre une stratégie d'investissement principalement orientée en produits de dettes privées convertibles en capital émises par des ETI (entreprises de taille intermédiaire) en Europe. Les investissements seront principalement concentrés en Union européenne, en Suisse et en Norvège.

Le fonds respectera les ratios prudentiels et réglementaires. Ne disposant d'aucune garantie en capital, le fonds présente un risque de perte en capital.

CALENDRIER DU FONDS

- Période de commercialisation : quatorze (14) mois à compter de la constitution du fonds.

- Période d'investissement initiale : deux ans au plus à compter de la clôture de la période de souscription des parts A.

- Période de maturation du fonds : 5 ans, soit entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2019. Les investisseurs devront opter pour le réemploi automatique et immédiat de la totalité des sommes ou valeurs qui pourraient leur être distribuées par Idinvest Partners et ne demanderont pas la disposition des fonds ainsi réinvestis avant le 31 décembre 2019.

- Répartition des avoirs : les avoirs du fonds seront versés aux investisseurs dans les meilleurs délais à compter de l'ouverture du dernier exercice comptable du fonds dans le cadre de sa liquidation, soit à partir du 1er janvier 2020 et au plus tard le 31 décembre 2020.

  Dans tous les cas, les parts auront été intégralement rachetées au plus tard le 31 décembre 2020.

LES MOTEURS DE PERMORMANCE

- **FINANCEMENT EN DETTES OBLIGATAIRES CONVERTIBLES (MEZZANINE)**

Le fonds apportera ses financements à des entreprises non cotées, dont le risque émetteur est jugé satisfaisant, discrétionnairement, par l'équipe d'investissement d'Idinvest Partners.

L'avantage de l'investissement obligataire tient à la prédictibilité des rendements et à la date de remboursement (sous réserve de la situation financière des sociétés émettrices qui n'offrent pas de garanties quant aux revenus et à la date de remboursement en cas de difficultés).

Les durées d'investissement moyennes sont relativement courtes (quatre ans en moyenne) basées sur l'historique d'investissement des fonds gérés par Idinvest Partners et sont en adéquation avec la durée de vie du fonds.

- **RACHAT D'ACTIFS SOLIDES AVEC DÉCOTE ESTIMÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

Le fonds pourra consacrer certains de ses investissements au rachat de titres de dettes donnant accès au capital auprès d'investisseurs institutionnels (principalement auprès de banques et de compagnies d'assurances).

Les décotes de valorisations actuelles observées sur le marché, estimées par Idinvest Partners, sont significatives. L'avantage de cette stratégie est d'acheter des titres de dettes donnant accès au capital, matures, qui permettent d'espérer des retours rapides sous forme de distributions.

Compte tenu des conditions de marché actuelles, les cycles moyens d'investissement en secondaire sont compris entre trois et quatre ans.

Avertissement :
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le fonds est soumis au risque de défaut d'un émetteur qui, en cas de réalisation, ferait baisser la valeur liquidative du fonds.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
DU FCPR IDINVEST PRIVATE VALUE EUROPE II

- Période de commercialisation :
  À compter de la constitution du fonds, et pendant une période de quatorze (14) mois, la valeur de souscription des parts sera égale au plus élevé des deux montants suivants :
  - La valeur nominale de la part selon sa catégorie.
  - La prochaine valeur liquidative connue de la part selon sa catégorie à la date de la souscription.
- Souscription minimale : 20 000 euros pour les parts A (droits d'entrée maximum de 4% non compris).
- Valeur nominale de la part d'origine : 100 euros.
- Durée du fonds : sept ans et deux mois à compter de la constitution sans possibilité de prolongation.
- Période de blocage des parts :
  sept ans et deux mois à compter de la constitution du fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020.
- Rachat anticipé des parts à la demande des porteurs : impossible, sauf en cas de force majeure dans les cas prévus par le règlement[2].
- Cession de parts : libre, sous réserve que le porteur trouve lui-même un acquéreur, avec un prix fixé d'un commun accord entre vendeur et acheteur (ce prix peut ainsi ne pas correspondre à la valeur liquidative des parts).
- Valorisation : trimestrielle les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année[3].

  Par dérogation, les valeurs liquidatives du 30 novembre 2013 jusqu'à la fin de la période de souscription seront établies sur une base mensuelle, arrêtée au dernier jour ouvré de chaque mois. Un rapport de gestion vous est envoyé chaque semestre. Le premier exercice sera arrêté au 31 décembre 2014.

	TAUX	ASSIETTE	DATE DE PAIEMENT
DROITS D'ENTRÉE	Maximum 4% (net de taxes)	Montant de la souscription	À la souscription
DROITS DE SORTIE	Néant		

[2] Principalement invalidité ou décès du porteur ou de son conjoint. Pour plus de détails, voir note fiscale non visée par l'AMF et règlement.
[3] Les valeurs liquidatives sont publiées au plus tard dans les 45 jours suivant la date à laquelle elles sont arrêtées.

PRINCIPAUX FRAIS TTC :

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS [1]	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie[2]	0.55%	0.55%
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement[4]	2.52%	1,20% [3]
c) Frais de constitution du fonds[5]	0.07%	0%
d) Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.04%	0%
e) Frais de gestion indirects	0.02%	0%
TOTAL	3.20%	1.75%

[1] La politique de gestion des frais visés aux b), d) et e) ci-dessus n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du fonds en ce sens que l'assiette de calcul reste la même pendant toute la durée de vie du fonds.

[2] Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

[3] Ce taux représente un taux de frais annuels moyens maximum

[4] Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du fonds comprennent exclusivement la rémunération de la société de gestion, du dépositaire et des intermédiaires chargés de la commercialisation. Les autres frais sont supportés par la société de gestion.

[5] Les frais de constitution du fonds correspondent aux frais et charges supportés par la société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le fonds sur présentation par la société de gestion des justificatifs de ces frais et charges.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 ans et deux mois à compter de la constitution du fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du fonds. Le Fonds Commun de Placement à Risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement à Risques décrits à la rubrique "Profil de risque" du Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par Idinvest Partners. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

FCPI	Date de constitution	Pourcentage de l'actif éligible au 31/07/2013	Date à laquelle le fonds doit atteindre son quota d'investissement en titres éligibles
FCPI La Banque Postale Innovation 11	28/09/2011	69,4%	30/09/2013
FCPI Capital Croissance 4	30/09/2011	74,4%	30/09/2013
FCPI Objectif Innovation Patrimoine 4	28/06/2011	80,2%	30/06/2013
FCPI Stratégie PME 2011	30/09/2011	74,7%	30/09/2013
FCPI Idinvest Patrimoine	01/09/2011	84,0%	30/09/2013
FCPI Allianz Eco Innovation 3	29/12/2011	59,4%	31/12/2013
FCPI Objectif Innovation 5	29/12/2011	59,2%	31/12/2013
FCPI Idinvest Croissance	29/12/2011	59,1%	31/12/2013
FCPI Capital Croissance n°5	25/05/2012	38,4%	31/05/2014
FCPI Objectif Innovation Patrimoine n°5	31/05/2012	36,3%	31/05/2014
FCPI Idinvest Patrimoine 2	25/05/2012	41,2%	31/05/2014
FCPI Objectif Innovation Patrimoine n°6	24/05/2013	15,5%	31/01/2016
FCPI Idinvest Patrimoine n°3	23/05/2013	16,0%	31/01/2016
FCPR Idinvest Private Value Europe	30/06/2012	18.6%	30/06/2014

117, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris - France

+33 (0) 1 58 18 56 56 – www.idinvest.com
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance – RCS Paris B 414 735 175
Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP 97123